

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification du FCP :

Actions françaises

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP a pour objectif d'optimiser la performance de la partie à risque de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant majoritairement sur des valeurs de petite capitalisation cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés sur le capital-risque ou l'innovation. Le portefeuille sera en permanence exposé au minimum à 60% aux marchés d'actions françaises.

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs. Celles-ci seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance et de leur rendement, en considération notamment des projets de développement de la société émettrice, de la taille de son marché, de la qualité et de l'expérience de son management. Il sera tenu compte également pour chacune de ces valeurs de leur négociabilité. Elles pourront relever de tous secteurs économiques.

▪ Caractéristiques essentielles :

- Le FCP respectera le ratio d'investissement de 75% minimum de valeurs conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petite capitalisation, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, et dans la limite de 10% de l'actif au maximum, parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

- Suivant l'anticipation du gestionnaire sur le marché et sur les investissements disponibles, le reste du portefeuille, au maximum 25%, pourra être investi en actions françaises ou européennes de plus grandes capitalisations et/ou en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ceux-ci pourront relever de tous émetteurs de la zone Euro et à hauteur de 10% de l'actif net de l'OCDE. La sensibilité cible du portefeuille taux du FCP est comprise entre 0 et +8.

- La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de notation inférieure à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3 % maximum de l'actif net. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence

de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer le FCP aux marchés actions et pour le couvrir des risques actions et de change. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

▪ Indicateur de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est composé des indices suivants :

○ 80% : CAC Small® : cet indice actions est composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250 (250 plus grandes valeurs de la bourse de Paris classées par capitalisation, représentatives des grands secteurs économiques). Il est calculé et publié par Euronext (dividendes réinvestis, cours de clôture) ;

○ 20% : EONIA (European Overnight Index Average) : cet indice correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, capitalisé quotidiennement. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

▪ Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts soit en montant, soit en nombre de parts et le rachat en nombre de parts auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Ce FCP capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

▪ Autres informations :

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.afer.asso.fr.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

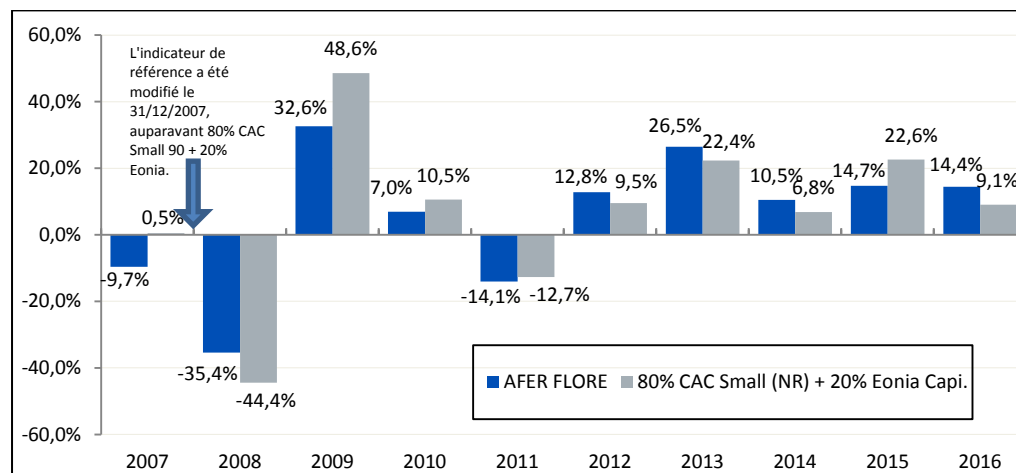
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.afer.asso.fr.

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,56%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Source : Aviva Investors France, Europerformance Engine

Avertissements et commentaires :

Ce FCP a été créé le 4 août 1998.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.afer.asso.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 juillet 2017.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.